Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260929-DELIB2026058-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-058
OBJET : DÉNOMMATION D'UN LIEU-DIT POUR L'IMPLANTATION D'UN SIÈGE D'EXPLOITATION

Le Maire expose :
Un nouveau siège d'exploitation s'implantera au nord ouest de la commune, plus précisément sur les parcelles cadastrées Section A Numéros 61- 63-65.

Conformément à la réglementation en vigueur (notamment l'article L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales et les dispositions de la loi « 3DS »), il appartient au Conseil Municipal de décider de la dénomination des voies publiques et des lieux-dits afin de garantir une localisation précise, essentielle pour l'acheminement des secours, des courriers et le déploiement de la fibre optique.

Afin d'identifier clairement ce nouveau siège d'exploitation situé en zone de campagne et de lui attribuer une adresse officielle, il est proposé de nommer ce lieu dit : LA BAILLEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **APPROUVE** la dénomination du siège d'exploitation sis sur les parcelles cadastrées A 61-63-65 sous le nom de « LA BAILLEE».
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités de numérotation nécessaires et à intégrer cette nouvelle adresse au sein de la Base Adresse Locale (BAL) de la commune.
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services postaux, de secours (SDIS), fiscaux ainsi qu'aux autres organismes publics compétents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ (Ille-et-Vilaine)

Place Jean Poirier - 35450 VAL D'IZÉ
Téléphone : 02 99 49 83 06 – site : www.valdize.fr